

## Rapport D'Orientation Budgétaire 2022 (ROB)

14 MARS 2022

Les comptes de gestion et administratifs qui vous ont été présentés montrent un excédent dans tous les budgets (Principal et annexes : Eau Potable et Assainissement)

Concernant le budget général : le total des charges est en baisse, les recettes sont légèrement supérieures si nous tenons compte de l'absence de produits de cession en 2021. Les charges en personnel sont moins importantes, par contre les charges à caractère général sont en augmentation et s'expliquent par :

- Le paiement de factures (VERITAS) de 2020,
- Le paiement d'une somme de 6000€ pour le véhicule électrique récupéré par une subvention,
- La maintenance exceptionnelle des équipements informatiques avec de nouveaux logiciels,
- Des dépenses liées à la crise sanitaire (produit d'entretien)
- Report de dépenses du repas des anciens (tiré du Budget fêtes et cérémonies) remplacés par 5500€ de bons d'achat.
- Des factures fluides plus élevées par augmentation des tarifs.

Les recettes sont en augmentation grâce à des produits fiscaux et dotations un peu plus élevés. Le résultat est excédentaire, améliorant ainsi notre CAF brute.

Les budgets annexes Eau et Assainissement sont également excédentaires du fait de la perception de nombreux forfaits de branchements et poses de compteurs d'eau du fait des constructions récentes. Ce phénomène devrait se reproduire encore pendant au moins 3 ans.

Pour construire les budgets prévisionnels 2022, j'ai demandé aux élus(es) en charge des finances de rechercher les économies possibles : personnel, assurances, chauffage et énergies en prenant en compte une probable augmentation des prix des produits de première nécessité (carburants et gaz) suite à la crise mondiale qui se dessine.

Pour préparer les budgets primitifs en fonctionnement et investissement, je vous invite :

- A donner votre avis sur les différents points exposés plus haut
- A débattre des orientations budgétaires à prendre pour l'année 2022,
- A nous aider à rechercher des recettes potentielles pour financer les projets de l'année 2022 et les grands travaux des années à venir : SAUSSAIE MORFONTAINE (1 100 000€) et REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG (1 200 000€)
- A aborder tous sujets qui vous semblent intéressants à faire remonter pour améliorer notre situation financière.

Le débat est ouvert.

## ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire)

### Faisant suite à ce Débat (DOB)

Considérant les remarques, suggestions et propositions avancées au cours du débat, il est à retenir ce qui suit :

- Au vu des difficultés du moment, bien que nous ayons des ambitions louables pour le village, les circonstances nous amènent à repenser les projets : ne dépenser que ce qui est indispensable et/ou générateur d'économie.
- Les dépenses de fonctionnement ne peuvent être réduites davantage. Nous sommes à la limite de la pénurie de personnel. 2021 a été une année particulière et difficile en ressources humaines. Les tentatives de recrutement d'agents administratifs pour remplacer les départs en retraite ont été compliquées et répétitives accentuant encore la difficulté de gestion des dossiers (formation, échecs, pertes d'information, départs précipités).
- Le départ de notre plus ancien agent technique est comblé par des appels à des prestations de services privés, une étude de mutualisation de moyens avec la CC a du mal à aboutir. Dans quelle voie devons-nous nous diriger ? La question du manque d'effectifs pour l'entretien des bâtiments publics est posée. Un demi ETP a permis de passer la période COVID, mais ne suffit pas à gérer la reprise des activités associatives de 2022.
- Il est demandé à la commission travaux de revoir l'organisation de l'occupation des salles et à la commission des finances d'étudier l'opportunité ou de prévoir des emplois occasionnels, cette orientation budgétaire est une des priorités en termes de fonctionnement.

Tableau récapitulatif des charges du personnel en annexe

L'assemblée a également porté la discussion sur la recherche de moyens financiers par cession de biens. La valorisation des terres d'AUCHE est abordée avec insistance. Un tiers de cette portion permettrait de couvrir nos besoins de financement en investissement pluriannuel avec un potentiel de constitution de réserves améliorant notre autofinancement. Cette Orientation Budgétaire **est également une priorité**, il revient à **la commission d'Urbanisme de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour faire aboutir ce dossier**.

Dernière minute : discussion hors DOB. Le 28 Mars 2022 nous recevons notre fournisseur d'Énergie (ENERLOR) qui nous alerte sur les consommations de gaz pour le chauffage des bâtiments communaux. Il nous informe du cours des prix de l'énergie et notamment du gaz dont l'augmentation pour 2022 pourrait s'élever à 4 à 5 fois le prix de 2021. La collectivité passerait donc d'une dépense de 23 000€ à 120 000€ environ. Il est demandé à la commission des finances de revoir le BP fonctionnement 2022 en ajoutant 100 000€ à nos dépenses réduisant ainsi fortement notre CAF Brute.

Le sujet des dépenses énergétiques est soulevé. Les discussions d'installation de parcs photovoltaïques sont remises sur la table. Ces options généreraient-elles des économies et/ou des ressources ? La commission Développement Durable propose d'inviter ENERGREEN filiale d'UEM pour en discuter. RDV est pris pour le 21 mars, une étude est en cours.

Enfin la décision concernant l'augmentation du taux des taxes est abordée. Certains optent sur le maintien du Plan Pluriannuel prévu en 2021 : soit 4%, d'autres souhaitent revoir ce plan d'augmentation des taux en prenant en compte la conjoncture actuelle allant vers une perte de gain du pouvoir d'achat des administrés.

La commission des finances et la commission des travaux réunies dans le but d'élaborer les BP 2022 proposent l'augmentation de 4% du taux de la taxe de Foncier Bâti passerait de 27,29% à 28,38%. Le taux de la taxe de foncier non bâti resterait stable et donc sans augmentation. L'assemblée sera invitée à se prononcer.

L'encours de dette du budget général est présenté, celui-ci s'élève à 1 470 665€ soit environ 656,54€ par habitant. En nette baisse et inférieur à la moyenne nationale pour la même strate (711€ en 2020) l'assemblée ne souhaite pas recourir à l'emprunt pour financer ses projets.

Tableau de l'encours de dette.

La loi engagement et proximité nous invite à présenter la répartition des indemnités versées aux élus. Il faut ici rappeler que la totalité des indemnités n'est pas versées (5% pour la voiture électrique)

Tableau des indemnités en annexe.

#### **BUDGETS ANNEXES**

Concernant les budgets annexes : Eau Potable et Assainissement, ceux-ci ne présentent pas de difficulté particulière, sinon que nous devons prévoir des travaux supplémentaires pour la démolition d'une partie du bâtiment de traitement de l'eau potable au Pâquis.

Le budget primitif de l'assainissement tiendra compte de la finalisation des travaux STEP. Nous sommes inquiets sur la date de réception des travaux, car la réalisation du poste de refoulement n'est pas encore entamée. Ce retard pourrait avoir un impact sur le versement de la subvention AMITER du département stipulant que les travaux de la STEP doivent être achevés fin novembre 2022. La commission des finances et celle des travaux devront veiller à ce point avec l'aide de notre Assistant à Maitrise d'ouvrage : La MATEC.

#### **Pour l'EPCI**

Outre les attributions de compensation prévues, il faut budgéter notre contribution à la réalisation de la passerelle sous la forme d'un fond de concours de 84 000€ par convention avec la CCMM. Celui-ci qui peut être versé en plusieurs fois. (Ex : 4 X 21000€)

#### **EN CONCLUSION**

Voici la politique budgétaire générale maîtrisée qui vous est proposée de mener au cours de cette année 2022. Le programme ambitieux d'investissement élaboré dans les commissions a été revu à la baisse afin de s'adapter à nos modestes moyens et tenant compte de la conjoncture internationale actuelle.

Le budget primitif général 2022 qui vous est proposé a été construit sur la base de ces principes que vous avez validés en Mars. Concernant les budgets EP et Assainissement, nous avons tenu compte des révisions de prix (conséquence de la crise) et de la programmation du transfert de compétence à la CC prévu d'ici 2025 avec pour objectif de transmettre une copie la plus propre possible.

Après cet exposé de ce ROB, la parole est donnée à notre adjointe aux finances pour la présentation des budgets primitifs.

## Pour rappel les Orientations 2021

Concernant le budget général, le DOB du 22 janvier a tracé les grandes lignes de gestion financière souhaitées par les élus pour notre mandat : gestion rigoureuse, néanmoins volontariste et ambitieuse en investissement :

- Poursuite des économies de fonctionnement
- Eviter le recours à l'emprunt, sinon un emprunt relais
- Politique fiscale adaptée.

En matière d'économie de fonctionnement, les pistes déjà explorées ont donné leur maximum, à l'exception des dépenses en personnel. Sur deux agents proches du départ en retraite, un seul sera remplacé avec des aménagements de poste et un appel à des services externes pour compenser partiellement le manque. Une économie de 20 à 25 000€/an est escomptée.

Tableau récapitulatif des charges du personnel en annexe

Au cours de ce mandat, nous contracterons sans doute un emprunt relais pour faire face aux besoins de trésorerie en attendant les versements de subventions et de FCTVA.

Concernant la politique fiscale, les champs du possible ont été explorés afin d'augmenter sensiblement le niveau de nos recettes. La suppression de la TH et la réforme fiscale limitent notre potentiel de maîtrise d'impôts mais n'excluent pas totalement une augmentation adaptée des taxes des ménages notamment par le biais de la TFB. A défaut de consultation citoyenne élargie promise et non réalisable du fait de la crise sanitaire, la CCID a été informée de nos ambitions et de nos intentions en la matière, conformément à la délibération N° 06/21 prise en janvier 2021.

A ces mesures d'économie et de politique de maîtrise de la dette et de la fiscalité, il conviendra d'exploiter au mieux le patrimoine foncier de la commune en ouvrant à l'urbanisation une partie de la dent creuse d'AUCHE.

Ces mesures devraient pouvoir augmenter progressivement notre CAF brute et nous permettre d'investir suffisamment avec les aides de l'état pour continuer à rendre notre village aussi attractif que possible. Grâce à tous les efforts consentis lors du mandat précédent pour remettre à niveau nos infrastructures primaires (écoles, périscolaires, cimetière, Station d'Épuration, FTTH), la situation démographique de CORNY SUR MOSELLE peut croître progressivement et raisonnablement sans surcoût important. Cette croissance démographique aura plusieurs effets indirects sur nos finances locales :

- Augmentation de notre DGF
- Plus de ressources fiscales
- Optimisation de la répartition de notre dette par habitant
- Augmentation de la valeur foncière et bâtie des particuliers.

Ainsi, le retour sur investissement est profitable à chacun des contribuables participants à l'effort fiscal consenti par la TFB.

La dette communale s'élève à 1 540 000€ soit environ 684€/habitant, alors que la moyenne de la strate est supérieure à 750€/hab. En revanche, notre capacité de désendettement est encore trop faible avec un temps théorique de 6 années pour rembourser notre dette, alors que la moyenne est de 4 années pour les communes similaires. Grâce à l'action combinée des économies de fonctionnement et la levée de l'impôt, il n'est pas impossible que l'emprunt pour l'investissement soit de nouveau possible en fin de mandat ou au début du prochain mandat.

Tableau de l'encours de dette.

La loi engagement et proximité nous invite à présenter la répartition des indemnités versées aux élus. Il faut ici rappeler que la totalité des indemnités n'est pas versées (5% pour la voiture électrique) et que depuis ce mois d'avril, et du fait du remaniement de l'équipe, nous proposerons de verser une indemnité à chacun des conseillers délégués nouvellement nommés.

Tableau des indemnités en annexe.

Voici en quelques mots la politique budgétaire générale maîtrisée qui vous est proposée de mener au cours de ce mandat. Celle-ci ne nous empêchera pas d'investir pour la collectivité. Convaincus que les investissements programmés sont des enjeux majeurs et des atouts pour l'avenir de notre village, nous espérons sortir d'une période qualifiée d'endormissement bourgeois (RL 2006) et redonner à CORNY SUR MOSELLE la dynamique nécessaire et indispensable à la qualité de vie que nos concitoyens recherchent.

Le budget primitif général qui vous est proposé maintenant a été construit sur la base de ces principes que vous avez validé en janvier 2021. Concernant les budgets EP et Assainissement, nous avons tenu compte de la programmation du transfert de compétence à la CC prévu d'ici 2025 avec pour objectif de transmettre une copie la plus propre possible.

**Présentation du BUDGET GENERAL PRIMITIF 2021** sections de fonctionnement et Investissement :

- Le BG primitif 2021 pourra s'équilibrer à **1 270 067,71€** en fonctionnement avec un virement de **147 916,71€** à la section d'investissement et une augmentation significative de la TFB (5%) en 2021, si vous en acceptez le principe.
- Le budget primitif d'investissement s'équilibre à **696 838,81€** avec un virement d'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de **147 916,71€**, mais surtout un virement du budget eau potable de **106 132,28€**

De ce fait, Nos réserves s'épuisent progressivement, il faut donc trouver des solutions pour accroître notre CAF qui est insuffisante pour satisfaire nos besoins d'investissement d'où la décision d'augmenter le taux de la Taxe du Foncier Bâti.

**Présentation du BUDGET PRIMITIF Eau Potable 2021** sections exploitation et Investissement :

- Le BG primitif 2021 s'équilibre à **245 194,66€** en fonctionnement avec un virement de **116 587,38€** à la section d'investissement, sans augmentation du prix de l'eau.
- Le budget primitif d'investissement s'équilibre à **188 402,77€** en recettes et en dépenses.

**Présentation du BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2021** sections exploitation et Investissement :

- Le BG primitif 2021 d'exploitation s'équilibre en charges et produits à **345 733,25€**, avec un virement de **52 044,23€** à la section d'investissement
- Le budget primitif d'investissement s'équilibre à **2 495 608,06€** avec un montant total de subventions **1 027 836,00 €** pour la réalisation de la STEP et du réseau EU entrée SUD.

Il vous reviendra de décider d'une hausse de la part communale sur le prix du M3 d'eau consommé ?